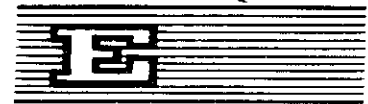




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Mistr.
LIMITÉE

E/CN.14/AMA/CA/4
31 décembre 1974

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES

RAPPORT FINAL DE LA QUATRIÈME RÉUNION ANNUELLE DU COMITÉ
SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE TENUE
À LUBUMBASHI DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 1974

La quatrième réunion annuelle du Comité sous-régional pour l'Afrique centrale de l'Association des banques centrales africaines a eu lieu à Lubumbashi (Zaïre) les 11, 12, 13 et 14 septembre 1974 sous la présidence du citoyen TSHISHIMBI wa BILENGA, membre du Comité de Direction générale de la Banque du Zaïre, représentant le Gouverneur SAMBWA PIDA NBAQUI, Président du Comité sous-régional, empêché.

Ont pris part à la réunion :

Pour la BEAC

M. Christian JOUDIQUÉ : Directeur général
M. Jean-Edouard SATHOUD : Directeur général-adjoint
M. Gaston BOUCKAT-BOU-NZIENGUI : Directeur des relations extérieures

Pour la Banque du Zaïre

Citoyen TSHISHIMBI wa BILENGA : Membre du Comité de Direction générale
Citoyen MAWAKANI SAMBA : Directeur du Département des études
Citoyen KILOLO MUSAMBA LUBEMBA : Directeur du Département du secrétariat
Citoyen BUHENDWA bwa MUSHABA : Directeur du Département de la réglementation du Change et des Accords internationaux
Citoyen KWEY MOSENGO NTWA : Adjoint au Directeur du Département du crédit

Pour la Banque du Zaïre

Citoyen KASHWANTALE ka RUHANGA : Gérant de la Banque du Zaïre
succursale de Lubumbashi

Citoyen MCBWANO ATHIENDE : Adjoint du Gérant

Citoyen KASUSULA BANIA PENE ALI : Fonctionnaire

Citoyen MAFUMBA MADUABA : Fonctionnaire

Citoyen NGANGA LALIBAR : Fonctionnaire

Citoyen BOYA KITETI LOSO : Fonctionnaire

L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants :

1. Le financement à moyen et à long termes ainsi que l'intervention des banques centrales dans ce financement;
2. La réforme monétaire internationale;
3. Les questions diverses.

1. Financement à moyen et à long termes

Les deux Instituts d'Emission ont présenté chacun un document de travail sur ce point de l'ordre du jour.

De l'analyse des documents présentés et du débat qui en est résulté, il ressort les considérations ci-après.

Les participants ont reconnu qu'une banque centrale ne remplirait pas pleinement sa mission si elle ne s'intéressait pas au financement des investissements. Une attention particulière a été consacrée au financement de l'agriculture, des petites et moyennes entreprises, des constructions individuelles et de l'Etat. Dans l'ensemble, l'expérience respective des deux Instituts d'Emission converge sur plusieurs points. Toutefois, l'on a pu constater quelques différences en ce qui concerne les modalités de leurs interventions.

Se référant aux difficultés rencontrées par les banques de développement dans les pays de la zone monétaire de l'Afrique centrale, les participants ont reconnu que le crédit agricole destiné au financement des petites exploitations individuelles ne peut être fructueux que dans le cadre d'un programme de développement agricole élaboré et bien suivi et moyennant l'existence préalable des structures d'accueil appropriées.

Les notions de la petite et moyenne entreprise sont assez voisines dans les deux zones d'émission; il s'agit essentiellement des activités organisées ou contrôlées par les nationaux dont la dimension est petite ou moyenne et dont les méthodes de gestion sont peu perfectionnées. De part et d'autre, l'on encourage les concours bancaires en faveur de ce secteur afin d'assurer une meilleure intégration des nationaux à l'activité économique.

Pour résoudre le problème du logement dans les grands centres urbains, la BEAC a mis en place des procédures spéciales de financement du secteur immobilier en mettant particulièrement l'accent sur le logement social. Le Zaïre a été confronté aux problèmes analogues lorsqu'au lendemain de l'Indépendance, plusieurs cités connurent un essor inattendu. Le financement de constructions et de logements individuels fut organisé par la création d'organismes spécialisés, disposant de ressources stables. Plus récemment la Banque du Zaïre a renforcé le dispositif réglementaire dans ce domaine afin de canaliser davantage l'épargne vers des investissements productifs.

Les statuts des deux Banques centrales déterminent les conditions de leurs interventions en faveur de l'Etat. S'agissant spécialement des crédits à moyen ou long terme, outre la limitation en volume des avances de l'Institut d'Emission, les dispositions en vigueur à la BEAC conditionnent ses interventions à la présentation, par l'Etat bénéficiaire, de projets d'investissement spécifiques ainsi que l'engagement d'inscrire dans le budget, pour la durée du crédit, les montants correspondant à l'amortissement. Les statuts de la Banque du Zaïre prévoient aussi une limitation du volume des avances à l'Etat mais ne comportent aucune disposition imposant à l'établissement préalable d'un programme d'amortissement.

En matière de taux d'intérêt, les politiques suivies dans les deux zones d'émission sont proches l'une de l'autre. En effet, on encourage la formation des dépôts à terme par la fixation des taux rémunérateurs minima. Par ailleurs, l'imposition des taux débiteurs maxima permet de limiter le coût des crédits dans tous les secteurs et de favoriser le financement des activités prioritaires.

En ce qui concerne la liquidité globale du système bancaire, la BEAC n'éprouve, pour le moment, aucune nécessité de restreindre les avoirs à la disposition des banques. Cette position s'explique en raison du faible volume des dépôts bancaires par rapport à leurs emplois. Dans l'avenir, si des difficultés venaient à surgir dans ce domaine, le contrôle pourrait être effectué par l'imposition d'un certain nombre de ratios.

La Banque du Zaïre, en revanche, a été obligée d'imposer aux banques le respect d'un coefficient de réserve dont le niveau est révisé périodiquement afin de limiter les possibilités d'octroi de crédits du système bancaire en gelant une partie de liquidités résultant des situations inflationnistes du passé.

S'agissant du financement des entreprises par ressources propres, une évolution semblable a été observée dans les deux zones d'émission. Dans le passé, en raison de la nature des investissements qui étaient réalisés, - extension de capacités existantes -, l'autofinancement représentait la principale source de financement des entreprises. Depuis quelques années les apports extérieurs jouent un rôle de plus en plus important à cause du nombre croissant d'entreprises nouvelles.

2. Réforme du système monétaire international

La réflexion sur les problèmes monétaires internationaux a porté sur deux aspects :

- a) le contexte dans lequel les travaux du Comité des Vingt se sont déroulés;
- b) le point de vue des pays en développement face à la réforme.

Les participants ont retracé l'historique de la création du Comité des Vingt, ainsi que les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil des Gouverneurs en septembre 1972.

Les travaux du Comité ont débouché sur trois domaines de recommandations au prochain Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international :

- a) mesures d'action immédiate qui constituent les points sur lesquels les participants au Comité des Vingt se sont mis d'accord;
- b) mesures à moyen terme pour lesquelles des études complémentaires sont requises;
- c) mesures à long terme pour lesquelles aucun accord n'est intervenu et qui nécessitent de nouvelles discussions.

En ce qui concerne le point de vue des pays en développement sur les différents aspects de la réforme, les participants ont reconnu que le principal mérite du Comité des Vingt est d'avoir été un cadre de concertation entre les pays développés et les pays en développement sur tous les problèmes posés par le fonctionnement du système monétaire international actuel et la mise en place d'un ordre monétaire nouveau.

Les participants ont souligné leur déception du fait que les travaux du Comité des Vingt n'ont pas admis explicitement le principe du transfert des ressources réelles des pays industrialisés vers les pays en développement qui constituait la principale revendication de ce dernier groupe de pays.

3. Divers

Les deux banques centrales se sont mises d'accord pour tenir leur prochaine réunion à Kinshasa, juste avant la réunion de l'Association des banques centrales africaines qui aura lieu dans cette même ville, afin d'éviter le déplacement des délégués de la Banque du Zaïre qui seront occupés à la préparation de ces deux réunions. Dans ces conditions, les réunions de 1976 et 1977 se tiendront dans les Etats de l'Afrique centrale. Par ailleurs, il est entendu que la présidence du Comité sous-régional est assumée par la banque centrale du pays organisateur de la réunion.

La BEAC a invité la Banque du Zaïre à envoyer des délégués au séminaire qu'elle organisera au cours de l'année 1975 sur l'analyse des problèmes monétaires intéressant les pays de la zone. La Banque du Zaïre a marqué son accord de principe à cette invitation.

